Suivant la séance d’information du 25 mai 2017, la commission mandatée par la STM pour la consultation publique portant sur le réaménagement du poste de district Lionel-Groulx a noté des éléments pour lesquels elle souhaite demander des précisions. La commission est d’avis que celles-ci permettront aux citoyens de formuler des opinions basées sur des faits exacts.

Ce faisant, les questions suivantes sont posées à la STM dans le but d’aider la commission à émettre des recommandations éclairées :

1. **Commission -** Suivant la séance d’information, la commission comprend que l’étude arboricole effectuée en date de l’envoi de ces questions est préliminaire et se demande si les résultats finaux seront disponibles avant la fin du processus de consultation.

**STM - L’étude est préliminaire seulement. Elle sera complétée lors de l’élaboration des plans et devis et l’arrondissement sera consulté. Elle n’est donc pas disponible présentement.**

1. **Commission -** La commission se pose plusieurs questions en relation avec le processus de consultation publique. La bonne compréhension de ce processus et des étapes qui l’ont précédées et qui vont le suivre est très importante puisqu’elle permet à la commission de formuler des recommandations pertinentes le projet à venir.
	1. **Commission -** Quelles sont les principales étapes qui suivront la consultation publique actuelle soit, après la remise du rapport par la commission au Comité de Suivi des Actifs jusqu’au début de la réalisation des travaux?

**STM - Voir annexe 1**

* 1. **Commission -** Considérant qu’un « Plan d’Implantation et d’Intégration Architecturale » (ci-après PIIA) est en vigueur depuis 2007 pour la zone touchée par les travaux prévus, quelles sont les implications de ce règlement?

**STM - Le projet d’agrandissement de l’actuel bâtiment de la STM est soumis aux règles de PIIA. Il est tenu de s’y conformer. La proposition architecturale vise à conserver les principales caractéristiques paysagères du lieu. Afin de respecter les objectifs du PIIA, le projet proposé vise à :**

1. **Respecter l’expression et les composantes architecturales propres aux bâtiments voisins, dont ceux du métro de Montréal : le projet propose un bâtiment à 2 volumes superposés : un premier bloc au rez-de-chaussée s’harmonise par la forme et les matériaux à l’architecture des structures du métro tandis que le volume supérieur plus haut et en retrait de la rue Greene s’inspire de la volumétrie du bâtiment du Groupe Lemay (Archivex) ;**
2. **Maintenir l’alignement parallèle aux façades de la rue Greene ;**
3. **Implanter le bâtiment sans marge de recul avant sur l’avenue Lionel-Groulx, caractéristique présente à l’intérieur du secteur ;**
4. **Intégrer au milieu en proposant une hauteur du bâtiment inférieure à celle des immeubles environnants ;**
5. **Proposer une intégration architecturale de qualité : en utilisant un parement d’argile sédimentaire (grès) traité en panneau et en section ajourée, en guise de réinterprétation de la brique d’argile comme matériau ;**
6. **Créer un environnement plus sécuritaire et convivial pour les usagers par des interventions réalisées sur les puits de lumière du métro et les aménagements paysagers qui seront réalisés dans l’espace parc ;**
7. **Respecter l’usage industriel prévu pour le secteur.**
	1. **Commission -** En séance d’information, la STM a mentionné avoir été en contact avec certaines parties prenantes au projet. Quelles sont ces parties prenantes?

**STM – Nous avons rencontré à plusieurs reprises les services de l’arrondissement ainsi que le conseil d’arrondissement. Nous avons aussi communiqué directement avec plusieurs groupes communautaires locaux, le Conseil régional de l’environnement, Transport 2000, ainsi que des riverains. Entre autres, nous avons rencontré les représentants des jardins communautaires.**

* 1. **Commission -** En séance d’information, il a été mentionné que la superficie des jardins communautaires adjacents au garage éventuellement démoli a été diminuée suite aux travaux de construction du terminus Greene. Quelles sont la taille et la localisation de l’espace qui a été réaménagé au profit du terminus?

**STM - Lors des travaux de terminus, en 2013, une douzaine de parcelles ont dû être réduites pour sécuriser le chantier.  Ceci a réduit la surface de ces parcelles de 18 mètres carrés à 12 mètres carrés.  Les citoyens impactés ont pu utiliser leur parcelle et le coût de location pour la saison a été remboursé. Le tout est revenu à la normale à la saison suivante.**

* 1. **Commission -** La commission comprend que la STM effectue nombre de ses projets en coordination avec l’arrondissement. Considérant que l’arrondissement effectue des consultations publiques pour le réaménagement du pôle Lionel-Groulx, quel est le degré de connaissance de l’arrondissement du projet de la STM?

**STM – Nous avons rencontré l’arrondissement à plusieurs reprises (tant les services techniques que le conseil d’arrondissement) et le projet est développé avec en étroite collaboration.**

1. **Commission -** Suivant la séance d’information, la commission se pose plusieurs questions concernant le plan de communication de la STM. Des précisions sur l’étendue du plan de communication prévu par la STM au moment de la fin de la présente consultation permettront à la commission d’apporter des recommandations qui favoriseront l’acceptabilité sociale du projet.
	1. **Commission -** Quel est le plan de communication de la STM entre la fin du processus consultatif et le début des travaux?

**STM - Le plan de communication mis en place par la STM avant le début des travaux et durant ceux-ci vise à joindre les publics cibles suivants : les riverains (résidents et commerces situés à proximité du secteur en travaux); les clients du métro et des bus; les grands générateurs de déplacements situés à proximité; les partenaires (arrondissement, SDC, etc.). Les moyens de communication suivants seront employés :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Public cible**  | **Outil de communication** |
| Riverains et grands générateurs  | * Dépliant détaillé (distribué dans les boîtes à lettres) expliquant le projet, les impacts de la zone du chantier et les mesures de mitigation proposées;
* Le dépliant contient un numéro de téléphone pour que les gens puissent donner leurs commentaires;
* Et une adresse courriel pour s’inscrire au bulletin électronique.
 |
| Riverains, clients de la STM grands générateurs et la ville | * Site web de la STM : une page est dédiée au projet. Elle contient de l’information sur le projet, les impacts de la zone de chantier et les mesures de mitigation proposées. Cette page est mise à jour tout au long du projet.
 |
| Clients STM | * Article dans le journal Métro pour parler du projet
 |
| Riverains, clients STM | * Numéro de téléphone STM-INFO
 |

* 1. **Commission -** Quel est le plan de communication de la STM pendant les travaux?

**STM - Les moyens de communication suivants seront employés** **pendant les travaux :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Public cible** | **Outil de communication** |
| Riverains, grands générateurs et la ville | * À chaque phase ayant un impact sur le milieu, envoi d’un avis (distribué dans les boîtes à lettres) informant des mesures de mitigation et des impacts des travaux
 |
| Riverains ayant donné leur adresse courriel, grands générateurs et la ville | * Bulletin électronique informant des grandes étapes du projet et diffusant les mêmes informations que les avis
 |
| Riverains, clients de la STM grands générateurs et la ville | * Site web de la STM : une page est dédiée au projet, avec de l’information sur le projet, les impacts de la zone de chantier et les mesures de mitigation proposées. Cette page est mise à jour tout au long du projet.
 |
| Tous | * Affiche sur les cloisons de chantier pour expliquer la nature des travaux et faire connaitre la date de fin des travaux
 |
| Milieux associatifs | * Communications avec le milieu associatif (RAAMM, RUTA)
 |
| Riverains, clients STM | * Numéro de téléphone STM-INFO
 |

**Annexe**

**STM –** Voici les principales étapes qui suivront la consultation publique actuelle soit, après la remise du rapport par la commission au Comité de Suivi des Actifs jusqu’au début de la réalisation des travaux?

|  |  |
| --- | --- |
| Dépôt du rapport de la consultation au Comité Suivi des Actifs (CSA) | Présidente de la commission |
| CA - Recommandation de modification règlementaire | Secrétariat corporatif - STM |
| Transmission du rapport et de la recommandation à l'arrondissement et au Greffe de la V. de M. | Secrétariat corporatif - STM |
| *Inscription du rapport de la consultation à l'ordre du jour du* ***Comité exécutif (CE)***  | *Arrondissement* |
| Dépôt du rapport sur le site intranet de la STM (Avis aux personnes inscrites au courriel d’information) | *Arrondissement* |
| Présentation du rapport de la consultation publique au **Comité exécutif** **(CE)**  | *Arrondissement* |
| Approbation du règlement par l'administration et intervention de la Direction des affaires juridiques (Ville de Montréal) | *Arrondissement* |
| *Inscription du projet de règlement à l'ordre du jour du* ***Comité exécutif******(CE)***  | *Arrondissement* |
| Présentation du projet de règlement au **Comité exécutif** **(CE)**  | *Arrondissement* |
| Adoption d'un avis de motion et du projet de règlement par le **conseil d'agglomération**  | *Arrondissement* |
| Adoption du règlement par le **conseil d'agglomération** | *Arrondissement* |
| Entrée en vigueur selon la loi (publication) (Avis aux personnes inscrites au courriel d’information - STM) | *Arrondissement*  |
| Obtention de permis  | Bureau de projet / Arrondissement |
| Lancement des processus d’appel d’offres de la STM  | Bureau de projet / Direction approvisionnement - STM |
| Lancement des travaux (voir les étapes décrites dans la présentation de la STM lors de la séance d’information. (Avis aux personnes inscrites au courriel d’information) | Bureau de projet - STM |

***Note :*** Il est impossible, à ce stade, de préciser les dates précises de certaines étapes étant donné l’arrêt des travaux des différentes instances durant la période électorale. La STM et les autorités de l’Arrondissement établiront l’échéancier dès que possible. Il va de soi que tout aura été effectué pour le lancement des travaux à l’été 2019.